

PREMIER MINISTRE

DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DU NUMÉRIQUE

Paris, le 31 octobre 2019

20, avenue de Ségur TSA 30719 75334 Paris Cedex 07

Note d'organisation de la direction interministérielle du numérique

En application du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019, la direction interministérielle du numérique (DINUM) est en charge de la stratégie numérique de l'Etat et de la coordination de sa mise en œuvre.

Elle comprend trois départements, une direction de programme et deux pôles :

- la direction de programme TECH.GOUV pilote le programme interministériel de transformation numérique du service public TECH.GOUV, dont l'incubateur de services numériques (Beta.gouv);
- le département « Infrastructures et services opérés » (ISO) conçoit et opère des services d'infrastructures à valeur ajoutée mutualisés entre les administrations, dont le réseau interministériel de l'Etat (RIE) ;
- le département « Etalab » coordonne la conception et la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat dans le domaine de la donnée ;
- le département « Performance des services numériques » (PSN) conçoit les plans d'actions interministériels en matière de mutualisation, dématérialisation, pilotage des projets et qualité des services numériques, et soutient leur mise en œuvre ;
- le pôle « Animation » » coordonne et soutient les départements de la direction dans la promotion de leur activité et l'animation de leurs écosystèmes. Il assure également la communication interne et la qualité des conditions de travail des agents de la direction;
- le pôle « Gestion » assure les tâches de gestion en matière de ressources humaines, de finances et d'achats.

Le directeur interministériel du numérique

Nadi Bou Hanna